**Le Protoxyde d’Azote ou Gaz hilarant**

**Prévention et salubrité publique**

Des cartouches métalliques vides jonchent le sol à certains endroits et vous vous demandez ce que c’est ? Il s’agit de cartouches de protoxyde d’azote qui sous cette forme sont destinées à un usage culinaire (dans un siphon pour obtenir de la chantilly par exemple).

Mais ces cartouches sont également utilisées à des fins récréatives dans des soirées ou en rue.

Le gaz est le plus souvent transféré dans des ballons de baudruche et aspiré par la bouche, ce qui provoque des crises de fous rires, des distorsions visuelles et auditives et une modification de la voix.

Le Service Prévention Santé Assuétudes du CPAS de Charleroi peut informer toute personne intéressée sur cette pratique qui peut sembler anodine mais qui comporte des risques.

En effet, l’inhalation peut avoir des effets secondaires comme des nausées, des maux de tête, des vomissements… Une forte dose peut provoquer des troubles plus graves : confusion, vertiges, irrégularité du rythme cardiaque voire une détresse respiratoire pouvant entraîner le décès.

Dans le cas d’usages répétitifs, des effets à long terme sont également à craindre : paralysie partielle, impuissance, dommages neurologiques, endommagement de la moelle osseuse.

Si vous souhaitez en savoir plus, 2 documents explicatifs à destination du grand public et des consommateurs sont téléchargeables sur le site du CPAS grâce aux liens suivants :

[www.cpascharleroi.be/infoproto](http://www.cpascharleroi.be/infoproto) et [www.cpascharleroi.be/flyerproto](http://www.cpascharleroi.be/flyerproto)

**Philippe Van Cauwenberghe, Président du CPAS de Charleroi : « j’invite les parents, les amis ou même les utilisateurs à contacter notre équipe afin de prendre en compte les dangers de cette pratique. Le Conseil communal ayant également relevé la problématique de la pollution causée par l’abandon de nombreuses cartouches de protoxyde d’azote sur la voie publique, j’ai demandé à notre service de créer un réseau de points de collectes. »**

 Il est à noter que le Conseil communal de Charleroi en sa séance du 17 février 2020 a approuvé l’ordonnance de Police visant à interdire la vente de ces cartouches aux mineurs, la détention (à des fins autres que culinaires) la distribution et la vente sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public.

Dans un avenir proche, les cartouches usagées pourront être déposées au service PPSA situé rue de la Neuville 14 et dans plusieurs lieux répertoriés sur la carte interactive via le lien : [www.cpascharleroi.be/recupproto](http://www.cpascharleroi.be/recupproto)

Les cartouches collectées seront recyclées grâce à une collaboration avec l ’intercommunale TIBI.

Pour tout renseignement, l’équipe Prévention Promotion Santé Assuétudes se tient à votre disposition au 071/30.26.56 ou par mail ppsa@cpascharleroi.be